

Demande d’Affiliation d’une Association à la Fédération des Motards de France

N° d’affiliation

Votre démarche d'affiliation évolue :

- A tout moment de l'année, votre affiliation à la FMF vous donne des avantages, des accès gratuitement à un espace internet de gestion pour :
- Gérer votre affiliation, consulter les informations enregistrées et transmettre vos mises à jour à votre structure associative,
 - Enregistrer/renouveler les adhésions des membres de votre association,
 - Vous mettre à votre disposition notre service juridique, le service communication ainsi que les autres services de la FMF,
 - Vous permettre de vous figurer dans les répertoires nationaux de la FMF et de participer aux actions communes de la FMF.

Renseignements sur l'association

Titre complet :

(tel qu'il est écrit dans vos statuts)

Précisez l'objet de votre association ? (tel qu'il est écrit dans vos statuts) : _____

Votre association a été déclarée en préfecture (ou Tribunal d'instance pour l'Alsace-Moselle) le : _____

Adresse du siège social _____

Téléphone Portable N° SIRET

Site internet : _____ Email : _____

Quel est le statut juridique de votre association ? (2)

Combien avez-vous d'Administrateurs ?

Hommes : _____

Femmes : _____

Connaitre les différentes modalités d'accompagnement de votre projet associatif (*fonctions des bureaux de département ou de région. La FMF soutient l'engagement des bénévoles. Vous pouvez vous rapprocher de votre bureau de région gestionnaire pour les formations des bénévoles, prêt de matériel et de salles, mise en lien avec d'autres associations du territoire, etc.*).

L'affiliation de votre association concerne :

*Toutes les activités/sections de l'association - (**rayer la mention inutile*)

*Uniquement certaines sections de l'association - (**rayer la mention inutile*)

Avez-vous un agrément ministériel ?

*Education nationale

*Environnement - (**rayer la mention inutile*)

*Jeunesse et éducation populaire

*Sport

Autre, précisez : _____

Votre association est-elle employeur ?

*Non

*Oui - (**rayer la mention inutile*)

La Fédération des Motards de France (FMF) accompagne les associations dans leur fonction d'employeur. Vous pouvez vous rapprocher de votre structure régionale pour connaître les services proposés (Réalisation de bulletins de paye, formation à la fonction employeur, mise en lien avec un appui juridique et/ou un syndicat d'employeur, aide à la formation des salariés, etc.).

Dispositif de l'association fédérée

L'acte d'affiliation peut se prolonger par un acte d'engagements réciproques. Se fédérer, c'est reconnaître que nos projets convergent vers une même vision de la société civile, motarde, sportive et solidaire. La fédération s'engage dans une étroite relation avec l'association fédérée et l'association à faire vivre son lien avec la Fédération des Motards de France (FMF). Si vous souhaitez envisager ce partenariat, un responsable de la fédération prendra contact au plus tôt avec l'association : *OUI *NON - (**rayer la mention inutile*).

Information importante - CNIL

La Fédération des Motards de France, déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez-vous adresser à votre structure départementale ou régionale.

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire papier ou électronique des associations affiliées à la Fédération des Motards de France ? *Oui *Non

Acceptez-vous que la Fédération des Motards de France(3), le MNFMF communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ? *Oui *Non -

(*rayer la mention inutile*). Acceptez-vous d'être géolocalisé sur le site de la FMF nationale (www.fmfrance.fr) ? *Oui *Non - (*rayer la mention inutile*).

Engagement de l'association

En ma qualité de Président(e) de l'association, j'exprime la volonté de mon association à s'affilier à la Fédération des Motards de France (FMF).

Date et signature :

Caractéristiques de l'association

STATUT JURIDIQUE DE LA PERSONNE MORALE

- p 1100 Association
- p 1101 Section d'une association locale
- p 1102 Section d'une association départementale

p 1103 Section d'une association nationale

- p 1104 Groupement ou collectif
- p 1105 Collectivité territoriale
- p 1106 Service d'une collectivité
- p 1107 Mutuelle
- p 1108 SCOP - SCIC
- p 1109 Comité d'entreprise
- p 1110 Etablissement scolaire
- p 1111 Autre établissement public
- p 1112 Autre statut juridique
- p 1113 Maison de retraites
- p 1114 Structure d'accueil petite enfance
- p 1115 Accueil collectif de mineurs
- p 1116 Etablissement spécialisé
- p 1117 Etablissement de santé
- p 1118 Comité d'entreprise
- p 1119 Centre social / Maison de quartier
- p 1120 Structure péri-scolaire
- p 1121 Base de loisirs
- p 1122 Structure carcérale

CARACTERISTIQUES

- p 2000 Uniquement scolaire dans le cadre d'une école élémentaire ou maternelle
- p 2001 Uniquement scolaire dans le cadre d'un collège
- p 2002 Uniquement scolaire dans le cadre d'un lycée

- p 2003 Maison des lycéens
- p 2004 Foyersocio-éducatif
- p 2005 Universitaire
- p 2006 Etudiante

TERRITOIRE OU SE DEROULENT LES ACTIVITES

- p 4001 Etablissement scolaire
- p 4002 Quartier spécifique
- p 4003 Ensemble de la commune
- p 4004 Groupement de communes
- p 4005 Département
- p 4006 Région
- p 4007 France
- p 4008 Europe
- p 4009 International
- p 4010 Communauté d'agglomérations
- p 4014 Pays

ACTIVITES POUR DES PUBLICS PARTICULIERS

- p 4050 Publics en difficulté sociale
- p 4051 Publics des établissements scolaires intégrés au dispositif "Accompagnement éducatif"
- p 4052 Publics du milieu carcéral
- p 4053 Publics handicapés
- p 4054 Publics des zones urbaines sensibles

IMPLICATION DANS LES DISPOSITIFS PUBLICS

- p 5001 Réseau réussite scolaire
- p 5002 Contrat éducatif local
- p 5003 Contrat local d'accompagnement à la scolarité

- p 5004 Réseau ambition réussite
- p 5005 Contrat enfance jeunesse
- p 5007 Dispositif engagement des jeunes
- p 5008 Conseil de développement
- p 5009 Contrat urbain de cohésion sociale
- p 5010 Grand projet de ville
- p 5011 Opération de renouvellement urbain
- p 5012 Contrat local de sécurité
- p 5013 Délégation ou marché public
- p 5014 Dispositif Ville-Vie-Vacances
- p 5015 Dispositifs européens
- p 5016 Autre : précisez
- p 5017 Programme «Réussite éducative»
- p 5018 Dispositif «Ecoles Ouvertes»
- p 5019 Dispositif «Veille éducative»
- p 5020 Réseau d'éducation prioritaire

EMPLOI Convention collective

- p 7400 Convention collective de l'animation
- p 7401 Convention collective 51/66
- p 7402 Convention collective Formation
- p 7403 Convention collective du tourisme social et familial
- p 7405 Convention Collective National du Sport

EMPLOI Cotisation à un organisme de formation professionnelle

- p 7405 Uniformation
- p 7406 Promofaf
- p 7407 Habitat - formation
- p 7408 Autre : précisez.....

Les activités non sportives pratiquées au sein de l'association

- p 9990 Promotion des valeurs de la Ligue
- p 9991 Engagement militant - question de société

Page 2-5

REFLEXIONS - DEBATS - DEFENSE DES DROITS

- p 3100 Conférences - débats
- p 3101 Université populaire
- p 3102 Groupe d'étude ou de recherche
- p 3103 Droits de l'Homme
- p 3104 Droits de l'Enfant
- p 3105 Lutte contre les discriminations
- p 3106 Lutte contre le racisme
- p 3107 Education à la paix
- p 3108 Autres : précisez
- p 3109 Cercles Condorcet

FORMATION

- p 3200 Formation professionnelle
- p 3201 Insertion sociale
- p 3202 Formation des enseignants
- p 3203 Formation des bénévoles
- p 3204 Formation BAFA - BAFD
- p 3205 BP JEPS
- p 3206 Formation aux métiers de l'animation
- p 3207 Alphabétisation
- p 3208 Illettrisme
- p 3209 Réseau d'échanges et de savoirs
- p 3210 Formation des animateurs
- p 3211 DEFA DEJEPS
- p 3212 Formation professionnelle sport

ACTION SOCIALE

- p 3300 Gestion d'établissement d'éducation spécialisée pour enfants
- p 3301 Gestion d'établissement pour adultes handicapés
- p 3302 Services ou missions médico-sociales
- p 3303 Services ou missions sociales
- p 3304 Haltes-garderies - crèches
- p 3305 Accueil demandeurs d'asiles ou réfugiés
- p 3306 Actions prévention jeunes
- p 3307 Action d'insertion sociale
- p 3308 Centres éducatifs renforcés
- p 3309 Santé
- p 3310 Autres

LOISIRS - VACANCES

- p 34000 Activités de détente
- p 34010 Organisation de fêtes, bals, kermesses
- p 34021 Inscriptions à des accueils de loisirs
- p 34031 Inscriptions de départ Vacances / enfants
- p 34032 Organisation de vacances pour enfants
- p 34041 Inscriptions de vacances / adolescents

- p 34042 Organisation de vacances pour adolescents
- p 34051 Inscriptions de vacances / familles
- p 34052 Organisation de vacances pour familles
- p 34061 Accueil de personnes en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs
- p 34071 Aide aux projets autonomes de vacances
- p 34081 Excursions
- p 34091 Organisation de voyages
- p 34101 Organisation de séjours linguistiques

ARTS ET CULTURE, Spectacle vivant

- p 3500 Diffusion / Création
- p 3501 Education artistique, médiation p
- 3502 Arts du cirque, Arts de la rue p 3503 Théâtre
- p 3504 Chant choral
- p 3505 Musique
- p 35051 Musique traditionnelle p
- 35052 Musique acoustique p 35053 Musique actuelle
- p 35054 Cours de musique p
- 35055 Cours de solfège p 35056 Guitare
- p 35057 Accordéon
- p 35058 Piano
- p 3507 Danses classiques et traditionnelles p
- 3508 Danses modernes et contemporaines p 3509 Danses urbaines
- p 3510 Danses de salon

ARTS ET CULTURE, Livre, lecture, écriture

- p 3520 Diffusion
- p 3521 Médiation
- p 3522 Pratique amateur p
- 3524 Technique du livre p 3525 Calligraphie
- p 3526 Métier de l'imprimerie
- p 3527 Bande dessinée

ARTS ET CULTURE, Arts visuels et appliqués

- p 3530 Diffusion
- p 3531 Education, Médiation
- p 3532 Arts plastiques
- p 3533 Vidéo
- p 3534 Photographie
- p 3535 Mode

ARTS ET CULTURE, Arts appliqués, arts décoratifs

- p 3536 Art floral
- p 3537 Forme et couleur

- p 3581 Gestion et diffusion presse, radio, télévision, internet
- p 3582 Création multimédia

INTERNATIONAL

- p 3600 Actions de solidarité nord - sud
- p3601 Activités européennes - Programmes de coopération européens
- p 3610 Activités européennes - Fonds structurels
- p 3602 Echanges franco-allemands
- p 3603 Education au développement
- p 3604 Rencontres internationales de jeunes
- p 3605 Rencontres sportives
- p 3606 Chantiers internationaux
- p 3607 Voyages éducatifs internationaux
- p 3608 Voyages solidaires

- p 3609 Tourisme solidaire

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- p 3801 Défense, lobby
- p 3802 Chantiers environnement
- p 3803 Education à l'environnement
- p 3804 Protection de la nature
- p 3805 Promotion du commerce équitable
- p 3806 Autre développement durable

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- p 3900 Ateliers relais
- p 3901 Classes relais
- p 3902 Internats (relais ou de réussite éducative)
- p 3903 Animation péri-scolaire

- p 3904 Radio scolaire / Journaux scolaires
- p 3906 Accompagnement à la scolarité
- p 3907 Lire et Faire Lire
- p 3908 Formation des délégués élèves
- p 3909 Restauration d'enfants et de jeunes
- p 3910 Garderie scolaire
- p 3911 Travail avec les familles
- p 3912 Organisation de classes de découverte (à partir de 6 jours et 4 nuits)
- p 3914 Organisation de séjours éducatifs
- p 3915 USEP (multisports)
- p 3916 Organisation de séjours scolaires courts (jusqu'à 4 jours et 3 nuits)
- p 3917 Voyages scolaires éducatifs

Les activités sportives pratiquées au sein de l'association

SPORTS INDIVIDUELS - Risque 1

- p 22001-Billard (4)
- p 27004-Boules (4)
- p 24001-Boomerang (4)
- p 22002-Bowling (4)
- p 24002-Cerf-volant (4)
- p 22021-Crocquet (4)
- p 22003-Danse sportive (4) (14)
- p 22020-Autre danse (urbaine, classique,...) (4)(14)
- p 22022-Double Dutch (4)
- p 29201-Ecole du sport labellisée activité R1 (4)(5)
- p 22023-Eveil corporel (4)
- p 22024-Football de table (4)
- p 26004-Golf et activités golfiques (4)
- p 22004-Gymnastique d'entretien (APE) (4)
- p 22005-Jogging (4)
- p 22025-Marche nordique (4)
- p 22010-Match d'improvisation théâtrale (4)
- p 24010-Modélisme aérien (- 25 Kg) (4)
- p 24012-Modélisme naval (4)
- p 24013-Modélisme roulant (4)
- p 24014-Musculation
- p 22026-Pêche (4)
- p 27007-Pétanque (4)
- p 29110-Plurisport - Activités R1 (15)
- p 22006-Randonnées pédestres (4)
- p 22009-Raquette neige (4)
- p 22008-Sophrologie (4)
- p 23015-Tai -Chi-Chuan (4)
- p 22007-Yoga Qi-Gong Gymnastiques douces (4)

SPORTS COLLECTIFS - Risque 2

- p 25001-Base-ball
- p 25002-Basket ball
- p 29200-Ecole du sport labellisée activité R2 (4) (6)
- p 26040-Flag
- p 25015-Floorball
- p 25003-Football
- p 25004-Futsal
- p 25005-Hand-ball
- p 25006-Hockey sur gazon
- p 25007-Hockey sur glace
- p 25008-Inter-cross
- p 25014-Kin-ball
- p 25009-Korfbal
- p 25010-Rugby
- p 26041-Speed ball
- p 26001-Sports collectifs locaux ou traditionnels
- p 26036-Street Hockey
- p 26037-Tchoukball
- p 25012-Volley ball
- p 25013-Water-polo

SPORTS INDIVIDUELS - Risque 2

- p 26030-Accro-Basket
- p 23011-Aïkido
- p 26031-Arbalète
- p 27001-Arts du cirque
- p 27002-Athlétisme
- p 21001-Activités aquatiques d'entretien (4)
- p 23013-Autres arts martiaux
- p 27003-Badminton
- p 23020-Boxe éducative
- p 23021-Boxe française
- p 26032-Caisse à savon
- p 22027-Canne de combat
- p 21020-Canoë-kayak
- p 23014-Capoïera (4)
- p 21011-Char à voile
- p 27020-Course d'orientation
- p 27021-Course hors stade
- p 26033-Echasse urbaine
- p 26020-Epreuves combinées / raid multi-activités (7)
- p 26003-Escalade-Grimpe arbre - Slackline
- p 27005-Escime
- p 27030-Gymnastique artistique
- p 27031-Gymnastique rythmique sportive
- p 27006-Haltérophilie - force athlétique
- p 23010-Judo
- p 26034-Ju Jitsu
- p 23012-Karaté
- p 29045-Longe côte
- p 26035-Lutttes traditionnelles
- p 27022-Marche sportive
- p 21002-Natation
- p 26005-Patinage sur glace
- p 29120-Plurisport - Activités R2
- p 28003-Roller
- p 27014-Sarbacane
- p 28005-Skate
- p 28020-Ski alpin
- p 28021-Ski de fond - de randonnée
- p 26002-Sports locaux ou traditionnels
- p 27013-Squash
- p 28022-Surf et autres activités neige
- p 27008-Tennis
- p 27009-Tennis de table
- p 27010-Tir
- p 27011-Tir à l'arc
- p 26038-Trottinette
- p 27012-Twirling baton
- p 27032-Trampoline
- p 26039-Viet Vo Dao
- p 21012-Voile
- p 21010-Autres activités nautiques non motorisées

SPORTS INDIVIDUELS - Risque 3

- p 29042-Accrobranche
- p 28010-Alpinisme et escalade sur glace
- p 29043-Biathlon
- p 29044-Canyoning
- p 28001-Equitation
- p 26021-Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités
- p 29039-Parkour (8)
- p 21022-Plongée sous-marine
- p 29040-Rafting
- p 28002-Randonnées équestres
- p 21030-Ski nautique
- p 28004-Spéléologie

SPORTS INDIVIDUELS - Risque 4

- (sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la SMACL Assurance) p 24021-Parachutisme*
- p 24022-ULM
 - p 24023-Vol à voile
 - p 24024-Vol libre
 - p 21031-VNM-Jet-ski

SPORTS INDIVIDUELS - Risque 5

- p 26010-Duathlon-triathlon-bike and run
- p 26011-Cyclo - Bicross
- p 26012-Cyclo - Cyclo-sport
- p 26013-Cyclo - Cyclotourisme
- p 26015-Cyclo - Vélo-trial-Bike trial
- p 29037-Cyclo - Dirt
- p 26014-Cyclo - VTT en compétition
- p 29046-Cyclo - VTT randonnées (9)
- p 26022-Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités

SPORTS INDIVIDUELS - Risque 6

- p 29001-Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans
- p 29020-Auto - Kart-cross
- p 29021-Auto - Karting piste
- p 29004-Auto - Poursuite sur terre
- p 29005-Auto - Trial 4x4
- p 29032-Moto - Enduro
- p 29033-Moto - Vitesse (10)
- p 29034-Moto - Cross (11)
- p 29035-Moto - Trial
- p 29030-Moto - Ecole de conduite (12)
- p 29036-Moto - Randonnées loisirs (13)

- (4) Activités où le certificat médical est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de l'adhésion s'il n'y a pas de pratique compétitive. L'adhésion portera la mention «Pas de pratique compétitive».
- (5) Les activités doivent se limiter à celles de risque 6, mais si une école ou association du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2, 3, 4, 5, elle devra souscrire auprès de la compagnie d'assurance SMACL Assurance une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.
- (6) Les activités doivent se limiter à celles de risque 6, mais si une école ou association du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3, 4, 5, 6, elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.
- (7) Sans les activités relevant du risque 2, 3, 4, 5.
- (8) Cf. règlement technique spécifique.
- (9) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur, ni à une activité chronométrée ou à un classement quel qu'on que.
- (10) Vitesse, endurance, 50 (dite le A Galet).
- (11) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.
- (12) Pour les membres à partir de 6 ans en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétition obligatoirement.
- (13) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur voie publique obligatoirement.
- (14) L'affiliation à la FMF permet de solliciter l'agrément du sport auprès des directions départementales chargées de la cohésion sociale et de demander des subventions dans le cadre de la CNDP spécifique association fédéralisée.

Les activités pratiquées au sein de votre association

A qui s'adressent vos activités ? *exclusivement à vos adhérents *à vos adhérents et à des usagers non adhérents - (*razer les mentions inutiles)

Détaillez précisément la liste des activités pratiquées au sein de l'association: (Vous pouvez noter ci-dessous les activités choisies d'après la liste en pages 2 et 3 ou les rayer directement dans les pages 2 et 3, figurants les activités) :

Pour les associations affiliées à la FFM, précisez votre activité principale : _____

Sil'association sportive et défensive FMF choisit le code : *Multi activité R6 ou *Semi-activité R5, R6, détailler ci-dessous la liste des activités associées :
*(Veillez razer les mentions inutiles).

Etes-vous affiliée à une autre fédération sportive autre que la FFM ? *Non *Oui. *(Veillez entourer la réponse) - Précisez : _____

Coordonnées du Président

Coordonnées du Trésorier

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Code Postal / Ville : _____

Code Postal / Ville : _____

Téléphone / Portable : _____

Téléphone / Portable : _____

Email : _____

Email : _____

Coordonnées du correspondant

Coordonnées du secrétaire

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Code Postal / Ville : _____

Code Postal / Ville : _____

Téléphone / Portable : _____

Téléphone / Portable : _____

Email : _____

Email : _____

Pour les associations FMF

Gestion des certificats médicaux: afin de raccourcir les délais de traitement des demandes de adhésion par le bureau de département centraliseur, il vous est proposé de procéder à la vérification et à la conservation des certificats médicaux de vos adhérents.

Je m'engage à vérifier la conformité des certificats médicaux et à les conserver pendant 10 ans : *OUI *NON ? - (*razer)

Rappel: la présentation d'un certificat médical de non contre-indication de moins d'un an est obligatoire pour la pratique compétitive et pour toute première adhésion à la FMF. Il doit être conservé 10 ans, soit sous format papier (original ou copie), soit sous forme dématérialisée (scan).

Adhésion au « mouvement national FMF »: Je suis informé(e) que mon affiliation à FMF vaut adhésion à la FMF à compter de la date de signature de la présente demande d'affiliation. J'accepte que mes coordonnées soient transmises au MNFMF.

Informations assurance

L'affiliation à la Fédération des Motards de France n'accorde pas de garanties d'assurances. Seules les adhésions de tous les membres, dirigeants et pratiquants (*titulaires d'une carte et/ou d'une adhésion fédérale*) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de SMACL Assurance garantissant la responsabilité civile de l'association, personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents. **Cette couverture doit être validée après régularisation d'un FORMULAIRE DE COMPLEMENTARITE D'ASSURANCE** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu la FMF avec SMACL Assurance procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à la FMF ces garanties obligatoires et légale⁽¹⁷⁾.

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance du bulletin d'informations et de la notice descriptive d'assurance qui m'ont été remis,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice :
 - cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une carte d'adhérent à la Fédération des Motards de France et d'une carte de sympathisant le cas échéant minimal,
 - seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte d'adhérent à la Fédération des Motards de France et d'une carte de sympathisant le cas échéant minimal,
- Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Fédération des Motards de France, qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable⁽¹⁸⁾.
- avoir noté pour l'organisation d'activités motocyclistes sont classées en Risques 6, que le bénéfice de ces garanties de SMACL Assurance est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte de représentativité du sport moto et ses Codes.
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la compagnie SMACL Assurances. Pour les activités sportives, les adhésions FMF devront avoir été préalablement et avec un certificat d'autorisation être vigoureusement homologuées.

ATTENTION: Pour les activités classées en risques 5, seule une souscription spécifique auprès de SMACL permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

Date et signature
obligatoire du président ⁽¹⁹⁾

(17) En cas de refus des conditions énoncées ci-dessus, veuillez contacter votre bureau départemental FMF ainsi qu'à avisée les services juridiques de la région.

(18) Dans ces hypothèses,

Formule club affiliée FMF - (100 €)

Pour financer les actions de l'association départementale FMF et profiter des garanties juridiques importantes *

Comprend : une carte de membre + un autocollant grand modèle + **les conseils personnalisés**, via un forum internet réservé ou au téléphone avec notre équipe + **l'abonnement aux éditions de la FMF** (8 numéros par an) + l'abonnement à la lettre d'information électronique (si vous disposez d'une adresse email) + **le Guide Pratique** (seulement pour une première adhésion ou en cas de nouvelle édition pour un re-nouvellement) + les cahiers des charges pour organiser des sorties + par la couverture de notre assurance juridique*.

**l'assurance juridique est une assurance prenant en charge votre défense en cas de préjudice nécessitant une action en justice, dans le cadre de l'activité associative définie par vos statuts. Pour une association, elle couvre la « personne morale » et ses dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions. Ne couvre pas les autres membres de votre association, ni les dirigeants lors de leurs activités personnelles. La garantie est valable 1 an à compter de l'adhésion, et seulement sur le territoire français métropolitain et dans les DOM et TOM.*

bulletin à retourner avec votre règlement à l'ordre de
la «FMF» à l'adresse suivante :
Trésorerie national de la FMF –
Maison des Associations - 27 rue Jean Bart
59000 - LILLE

Je souhaite adhérer à
la FMF. Fait à :
le :
Signature d'un dirigeant :

Responsabilité civile Association

La formule club affiliée FMF vous ouvre l'accès à une assurance responsabilité civile association à tarif préférentiel. elle couvre votre club dans ses activités habituelles (road-book, franchissement, baptêmes, téléthon, démonstration...), dans la limite de 30 véhicules participants (hors véhicules d'en-cadrement). Deux manifestations lucratives (ex : soirées dansantes, lotos) par an sont garanties d'office. Pour les manifestations qui entrent dans le cadre de l'activité indiquée au contrat, le nombre est illimité. bien sûr, ce contrat ne remplace pas l'assurance RC auto /moto obligatoire pour chaque véhicule, mais il vient en complément. Le tarif est très raisonnable : environ 86 €/an jusqu'à 200 adhérents.

Les données personnelles collectées servent uniquement à la gestion de votre adhésion par la FMF à établir des statistiques et à vous communiquer des informations en rapport avec les activités de l'association. La FMF ne cède aucune donnée à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, merci de vous adresser au bureau national.